

**Lettre de mission à Monsieur Gilles Combaz,  
Vice-président en charge de la vie étudiante**

Monsieur le Vice-président, cher collègue,

En tant que vice-président en charge de la vie étudiante, vous serez chargé de définir et de mettre en œuvre, en lien avec les vice-président.es étudiant.es et en collaboration étroite avec l'ensemble des services, la politique de l'université pour développer la vie étudiante et pour soutenir l'amélioration des conditions d'études.

À ce titre, vos missions seront les suivantes :

**Favoriser une vie associative étudiante dense et dynamique au sein de l'Université Lumière Lyon2.** Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées :

- Développer les outils permettant de faire connaître les associations étudiantes auprès des étudiant.es ;
- Accompagner le développement de la vie étudiante sur le campus Berges du Rhône, notamment en travaillant en lien avec le Vice-président en charge des campus à identifier des espaces dédiés ;
- Simplifier les démarches administratives pour les associations étudiantes en proposant un outil en ligne permettant de dématérialiser les démarches administratives auprès de l'université (demande de subvention, suivi de paiement, demande d'agrément) et ainsi de faciliter (sur le plan administratif) les passations entre étudiant.es au sein des associations ;
- Renforcer le dispositif de valorisation de l'engagement étudiant en améliorant la communication et en le faisant évoluer, en lien avec la Vice-présidente en charge de la formation. Adapter le bonus aux spécificités des engagements des étudiant.es, renforcer les connexions entre engagement et parcours universitaire tout en assurant un accompagnement de proximité et en maintenant des exigences de qualité pour l'élaboration des dossiers de candidature.

**Favoriser la participation des étudiant.es à la vie des campus.** Pour cela, vous veillerez particulièrement à :

- Associer plus systématiquement les étudiant.es et les associations aux animations dans la construction des événements touchant à la vie des campus (période de rentrée universitaire, programmation café MDE, programmation culturelle, etc.) ;
- Soutenir la mise en œuvre du Budget participatif étudiant ;
- Consulter les étudiant.es dans la mise en œuvre d'aménagements sur les campus.

**Soutenir l'amélioration des conditions d'études, des conditions de vie et l'accès aux soins et aux droits.** Dans ce domaine, les actions suivantes devront être développées :

- Œuvrer à la pérennisation et aux éventuelles évolutions des dispositifs visant à lutter contre la précarité numérique, en lien avec la Vice-présidente en charge des usages du numérique ;
- Renforcer les dispositifs visant à un meilleur accès aux services de santé (physique et mentale) en lien avec le SSU ;
- Améliorer l'accueil des nouveaux/velles inscrit.es à l'université en les informant précisément des différents dispositifs dont ils peuvent bénéficier ;
- Développer l'offre d'animations sur les campus permettant de lutter contre l'isolement des étudiants et de favoriser le lien social.

**Poursuivre les démarches en faveur de la qualité de l'accompagnement et du suivi pour les étudiant.es en situation de handicap.** Dans ce domaine, deux axes sont prioritaires :

- Renforcer la qualité d'accueil des étudiant.es en situation de handicap. Cela pourra notamment passer par l'élaboration d'un cadre concernant l'accompagnement des ESH et la mise en œuvre du PAEH ;
- Construire le nouveau schéma directeur du handicap en visant en particulier à améliorer l'accessibilité aux différents bâtiments et l'accessibilité aux différents outils numériques.

**Présidence** - Campus berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Tel. +33(0)4 78 69 71 52 - [presidence@univ-lyon2.fr](mailto:presidence@univ-lyon2.fr)

[www.univ-lyon2.fr](http://www.univ-lyon2.fr)

**Poursuivre les actions engagées pour lutter contre la précarité étudiante en lien étroit avec les partenaires de l'université.** Cela passe par la mise en place ou le renforcement de partenariats avec des organismes publics et associations et par le déploiement de dispositifs renforcés auprès des étudiant.es. Il importe aussi d'élaborer des dispositifs qui prennent appui sur les résultats de la recherche. À cet égard, des recherches collaboratives seront impulsées, impliquant les différents acteurs concernés, aussi bien au sein de l'université (services de la vie étudiante, SSU, etc.) qu'à l'extérieur (Métropole, CROUS, rectorat, etc.) en vue de dégager des pistes pertinentes de prise en charge et de lutte contre la précarité étudiante.

Vous représenterez enfin l'université dans les relations qu'elle entretient avec différents partenaires dans le domaine de la vie étudiante et, le cas échéant dans leurs instances.

Pour effectuer l'ensemble de ces missions, vous bénéficierez d'une décharge d'enseignement de 96h par an.

Je vous remercie, Monsieur le Vice-président, cher collègue, de votre implication dans la réalisation de nos objectifs en faveur d'une université démocratique, ouverte et solidaire.

Lyon, le 20 mai 2021

Nathalie DOMPNIER,



Présidente de l'Université Lumière Lyon 2